

**PROCES-VERBAL**  
**de la**  
**séance ordinaire du mardi 7 septembre 2021**

Présidence: Jacques Tschudin, 1<sup>er</sup> vice-président

Ouverture: 19h00

Appel: 50 membres présents, 5 membres excusés

| Excusés          |
|------------------|
| Maud Carrard Gay |
| Rémi Founou      |
| Jasmine Menamkat |
| Nicolas Mivelaz  |
| Emmanuel Mounier |

Le quorum est atteint: 91%

### Ordre du jour

Assermentations.

- 1- Procès-verbal de la séance du 22 juin 2021.
- 2- Communications du premier Vice-Président.
- 3- Communications de la Municipalité – Communiqué N° 1.
- 4- Préavis municipal 2021-2026 N° 01 – Subvention quadriennale pour le Casino Théâtre de Rolle. Rapport de la commission ad hoc. **Prise de décision.**
- 5- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 02 – Demande de crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public «plan lumière» *Traité par une commission ad hoc.*
- 6- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 03 - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, comptes d'attente pour frais d'études, placements de capitaux – Autorisations générales. *Traité par la CoFin.*
- 7- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 04 - Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – Autorisation générale. *Traité par la CPUM.*
- 8- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 05 - Acquisitions et aliénations d'immeubles, acquisitions et participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales. *Traité par la CoFin.*
- 9- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 06 - Autorisation générale de plaider. *Traité par la CoFin.*
- 10- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 07 - Demande de crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes. *Traité par la CoFin.*
- 11- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 09 - Demande de crédit d'étude relative à la réalisation du réaménagement de la jonction autoroutière (N01). *Traité par la CoFin.*
- 12- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 10 - Arrêté d'imposition 2022. *Traité par la CoFin.*
- 13- **Motion** de M. Laurent Théodore et Consorts – «pour que Rolle déclare l'urgence climatique».
- 14- **Associations** intercommunales
- 15- **Divers** et propositions individuelles.

En ouverture de séance le 1<sup>er</sup> Vice-Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et procède à l'assermentation de 4 membres: MM. Laurent Schatzmann, Olivier Paley, Carmelo Nicolo, David Savelli; M. Nicolas Mivelaz devra être assermenté lors de la prochaine séance afin que le Conseil communal soit au complet. Il appelle ensuite les nouveaux membres qui sont ainsi présentés à l'ensemble des conseillers. Il poursuit par une minute de silence à la mémoire de M Patrick Bréchon, récemment décédé qui devrait se trouver à sa place, et c'est Madame Suva qui prend la parole au nom du parti socialiste pour un éloge du défunt dont ce devait être l'année politique.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président fait ensuite voter l'ordre du jour modifié par l'ajout d'un point 13 « Préavis de la Municipalité N° 12 – audit global de l'administration de Rolle », d'un point 14 pour l'élection de M. Philippe Blaser à la Présidence du Conseil communal, d'un point 16 – Interpellation du parti socialiste rollois « Demande d'éclaircissements du parti socialiste de Rolle concernant la gestion de crise liée à la « récente » cyberattaque, et d'un point 17 – la motion « Demandes de renforcement de la COGEST par le parti socialiste de Rolle concernant la gestion de crise liée à la « récente » cyberattaque. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

### 1. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2021

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

### 2. Communications du premier Vice-Président

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président informe avoir reçu le matin-même le dépôt d'une candidature au poste de Président du Conseil, candidature qui est celle de M. Philippe Blaser. Il procède ensuite à la lecture d'une lettre émanant du Conseil communal de Gland exprimant ses condoléances au sujet du décès de M. Patrick Bréchon.

Le Bureau a tenu une séance le 22 juillet dont l'ordre du jour était le suivant : - la validation de la commission ad hoc pour le préavis N° 1 à la demande de M. Micello, commission qui présentera son rapport au point 4 de l'ordre du jour.

Une demande de la Municipalité portant sur l'ajout de la notion de mobilité à la Commission d'Urbanisme a été acceptée par le Bureau et sa nouvelle dénomination est « Commission Permanente d'Urbanisme et de Mobilité » – CPUM.

Une nouvelle secrétaire suppléante a été trouvée en la personne de Mme Catherine Safi, et aucune autre candidature n'étant reçue, Mme Safi est nommée par applaudissements.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président informe que le Bureau s'est réuni le 30 août en compagnie des chefs de groupes et rappelle les votations fédérales du 26 septembre.

### 3. Communications de la Municipalité

La Syndique, qui avait imaginé pour cette première séance de la législature d'envisager avec les conseillers les défis que Rolle devra relever, n'aurait jamais pensé devoir s'exprimer au sujet d'une cyberattaque. Que dire de plus que les communiqués de presse transmis... la commune s'est effectivement fait pirater dans la nuit du 29 au 30 mai 2021. Les directives d'alors étaient de ne pas communiquer pour ne pas augmenter la vulnérabilité de la commune et aucune rançon n'a été versée. Rolle n'est ni la première ni la dernière commune à avoir été piratée, mais elle comprend bien la déception des conseillers de l'avoir appris par voie de presse plutôt que par l'exécutif. Au nom de la Municipalité elle prie les conseillers de l'en excuser. La Municipalité s'en est tenue à la première directive qui était de ne pas communiquer. Il y a eu un manque de communication, un dysfonctionnement dans l'administration communale et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a déposé un préavis afin de permettre un audit de l'administration. Par ailleurs la Municipalité invite la commission de gestion à investiguer le plus rapidement possible sur cette affaire, dès que l'analyse des données sur le darkweb sera achevée. Gérer une telle crise, de plus en début de mandat, n'est pas un cadeau et elle ne le souhaite à personne.

### 4. Préavis municipal 2021-2026 N° 01 – Subvention quadriennale pour le Casino Théâtre de Rolle. Rapport de la commission ad hoc. **Prise de décision.**

M. Blaser, rapporteur, lit le rapport de la commission identique aux conclusions du préavis.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président ouvre la discussion, mais la parole n'étant pas demandée, il clôt les débats et passe au vote qui montre que le préavis N° 01 est accepté à l'unanimité.

*Le Conseil communal de Rolle*

Vu le préavis de la Municipalité du 30 juin 2021

Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

*Décide*

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 560'000.- en termes de subventions pour les quatre prochaines années de l'Association Casino Théâtre de Rolle.
2. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme dans le compte de fonctionnement N° 1520.365300 « Subvention annuelle au Casino Théâtre » à raison de Fr. 140'000.- par année de 2022 à 2025.

Le **Préavis N° 01** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 7 septembre 2021

Mme Bermejo Dubois, en tant que membre du Comité du Casino Théâtre de Rolle, remercie les conseillers de leur vote et de leur confiance envers l'institution qui continuera à faire ses preuves.

**5. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 02** – Demande de crédit d'étude pour l'établissement de la mise à jour du plan directeur de l'éclairage public «plan lumière» *Traité par une commission ad hoc*

Sont proposés MM. Nicolas Walter, Christian Hay (président), Garry Gaberel, Giovanni Troccoli, Paul Brandsma, Jean-Pierre Roland, Mme Poona Mashoor (rapportrice). La commission est élue à l'unanimité.

**6. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 03** - Dépenses imprévisibles et exceptionnelles, comptes d'attente pour frais d'études, placements de capitaux – Autorisations générales. *Traité par la CoFin*

**7. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 04** - Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – Autorisation générale. *Traité par la CPUM.*

**8. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 05** - Acquisitions et aliénations d'immeubles, acquisitions et participations dans des sociétés commerciales – Autorisations générales. *Traité par la CoFin*

**9. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 06** - Autorisation générale de plaider. *Traité par la CoFin*

**10. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 07** - Demande de crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes. *Traité par la CPUM*

M. Paley se demande s'il ne serait pas judicieux que les préavis N° 07 et 09 fussent traités par une commission ad hoc.

Mme Rod répond en expliquant que le préavis N° 07 concerne la mobilité et donc la CPUM, et pour le N° 09 Mme Ruchti précise qu'il s'agit de l'analyse des données financières de la convention multipartite avec les divers acteurs tels que le Canton, raison pour laquelle il a été attribué à la CoFin.

La Syndique explique que c'est au Bureau du Conseil de décider de l'attribution à une commission, pas à la Municipalité.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président mettra à l'ordre du jour d'une séance de bureau le point de l'attribution des Préavis 07 et 09 à une commission ad hoc.

La Syndique préfère une décision immédiate pour que les préavis aillent de l'avant et le 1<sup>er</sup> Vice-Président interrompt la séance pour que les chefs de groupes se réunissent pour finalement annoncer les décisions suivantes: pour le PM N° 07 il y aura traitement par la CoFin et la CPUM, et pour le PM N° 09 traitement par la CoFin uniquement.

**11. Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 09 - Demande de crédit d'étude relative à la réalisation du réaménagement de la jonction autoroutière (N01). *Traité par la CoFin*

**12. Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 10 - Arrêté d'imposition 2022. *Traité par la CoFin*

**13. Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 12 – Audit global de l'administration de Rolle. *Traité par la CoGest et la CoFin*

M. Walter demande à la Municipalité de bien vouloir faire quelques commentaires au sujet du préavis additionnel, les conseillers n'ayant pas eu le temps de le lire dans son intégralité afin qu'ils voient dans quel sens il se dirige.

La Syndique explique que le préavis demande un audit de l'administration communale. Le problème de cyberattaque est dû à certains facteurs, mais pourquoi n'y a-t-il pas eu communication, c'est là que réside un problème de transmission à l'administration communale. La population a en outre passablement augmenté depuis le dernier audit de 2007 – 5100 habitants alors, 6'300 à l'heure actuelle et 7'400 projetés d'ici à 2030. Elle pense que c'est le moment d'entamer un audit à l'administration afin de savoir si les personnes sont aux bonnes places, si les processus et les procédures sont adaptés et adéquats.

**14. Election de M. Philippe Blaser** comme Président du Conseil Communal

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président remercie le parti socialiste de sa proposition pour la présidence du conseil, et cette nouvelle élection est validée par la préfecture. Pour la bonne forme il fait tout d'abord voter l'approbation de la nomination d'un nouveau président, procédure acceptée à l'unanimité. Selon l'article 12 du règlement communal, il est procédé à l'élection tacite du président par acclamations.

**15. Motion** de M. Laurent Théodore et Consorts – «pour que Rolle déclare l'urgence climatique»

M. Théodore, qui dépose la motion munie de quinze signatures, invite les conseillers à accepter la motion qui est symbolique, mais la politique a parfois besoin de symboles. Ce début de législature est le bon moment pour déposer un texte qui est une déclaration d'intention qui pose un jalon et engagera la Commune sur le long terme. Cette déclaration d'urgence climatique ne sera pas inutile car elle peut être vue comme une référence, un fil rouge offrant un cadre à la politique écologique de la Commune. Il n'est pas trop tôt, une telle déclaration a déjà été déposée dans d'autres communes du canton.

Mme Rod remercie pour le dépôt de cette motion qui va dans le sens de ce qui est proposé dans le programme de législature. Effectivement tous les éléments mentionnés dans la motion font partie intégrante du programme de législature. C'est une déclaration d'intention que la Municipalité souhaite mettre en place durant la législature. Il sera bien entendu répondu à la motion.

Mme Bermejo Dubois demande s'il est exact que la Municipalité s'engage avec cette déclaration à porter tous les sujets liés à l'urgence climatique en priorité, et si les différentes mesures énoncées dans la motion seront bien observées.

Mme Rod redit que ce sont des thèmes déjà introduits dans le pipe-line, qui ont été pensés depuis le début de la législature en juillet-août et qui apparaîtront dans le programme de législature. C'est à présent au Conseil de se prononcer sur la motion.

M. Joly note que la motion a un effet contraignant car certains termes utilisés devraient faire l'objet d'une étude par une commission ad hoc pour que les mots soient évalués et pesés, ceci afin que l'on ne se retrouve pas avec une balle dans le pied. La motion va dans le même sens que la Municipalité, mais si on l'accepte il y a des points sur lesquels on ne pourra pas déroger. Il recommande donc de renvoyer la motion en commission afin que l'on puisse poser des questions à la Municipalité sur son programme de législature et que l'on soit sûrs de ne pas se retrouver coincés ou contraints.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président fait voter l'acceptation de la motion qui est adoptée à la majorité, puis sur la prise en compte de la proposition de M. Joly qui nécessite l'approbation d'un cinquième des membres présents, ce qui est le cas. Une commission ad hoc doit donc être constituée par le Bureau et les chefs de groupes avec nomination lors de la prochaine séance.

**16. Interpellation** de Mme Valérie Schlup et Consorts – «Demandes d'éclaircissement du parti socialiste de Rolle concernant la gestion de crise liée à la « récente » cyberattaque»

Cette interpellation n'ayant pas été déposée en début de séance munie d'au moins 5 signatures, elle ne peut être reçue et débattue. Elle sera prise en considération lors du prochain Conseil.

Mme Suva demande de l'indulgence au sujet de la prise en considération de l'interpellation.

La Syndique a lu l'interpellation et propose d'y répondre lors du prochain Conseil, ce qui incite le 1<sup>er</sup> Vice-Président à finalement l'accepter puisque la Municipalité la prend en compte. Elle devra être remise en fin de séance dûment signée.

**17. Motion** de Mme Valérie Schlup et Consorts – «Demandes de renforcement de la CoGest par le parti socialiste de Rolle concernant la gestion de crise liée à la « récente » cyberattaque»

Mme Schlup en relit les conclusions qui sont que pour l'heure la commission de gestion n'est pas structurée pour faire face à une tâche d'une telle ampleur. Il est donc nécessaire que la Municipalité étudie la possibilité de la doter rapidement d'un budget lui permettant de mener à bien son devoir d'enquête sur cette cyberattaque ainsi que sur les actions de la Municipalité. Ce budget permettra à la CoGest d'effectuer son travail avec diligence, sérénité et transparence. Par cette motion le PSR charge donc la Municipalité d'étudier la dotation à la CoGest d'un budget d'enquête afin qu'elle puisse travailler dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit donc d'une requête financière qui est de compétence du Conseil communal.

M. Joly ayant pris renseignements auprès du préfet informe qu'il n'est pas de la responsabilité de la CoGest d'investiguer. Cette motion est donc nulle et sans objet car l'investigation doit être menée par la Municipalité. La motion ne doit pas être soumise au vote.

Mme Suva explique que la commission de gestion est une commission de surveillance de la Municipalité au même titre que la commission des finances. Elle a pour objet de surveiller les actions menées par la Municipalité, donc elle a compétence de surveiller et de rapporter sur ce qui a eu lieu et à ce titre aura besoin de compétences élargies et de soutien pour pouvoir comprendre les rapports établis pour la gestion de la cyberattaque. Les rapports sur l'informatique faits par les informaticiens sont incompréhensibles pour des non-spécialistes, et la CoGest devra s'y pencher et aura besoin de ressources supplémentaires lui permettant de comprendre ce qui s'est passé pour le rapporter au Conseil. C'est pourquoi il est proposé qu'une ligne au budget soit ajoutée pour doter la commission de ces ressources nécessaires à l'issue de l'exercice.

M. Joly précise que la commission de gestion doit s'assurer de la gestion communale. Faire appel aux experts pour faire la lumière sur la cyberattaque et s'assurer que les mesures adéquates ont été prises est de compétence municipale. Il y aura un audit, demandé par la Municipalité, et c'est à la CoGest de s'assurer que l'audit soit effectué et d'en recevoir le rapport. Par contre ce n'est pas son rôle d'investiguer et de demander à aller faire des tests ou autre pour savoir comment la commune gère son informatique. Chacun son rôle et sa place.

Mme Suva confirme que la CoGest ne se posera pas la question de l'attaque informatique, mais de savoir quelle a été la gestion de la crise par la Municipalité. Elle étudiera la gestion de la Municipalité une fois l'exercice passé. Pour examiner la gestion de la Municipalité il faudra aussi se pencher sur ce cas-là sachant qu'il sera techniquement compliqué pour la CoGest.

M. Roland ne revient pas sur les erreurs commises dans le cadre de la cyberattaque, mais le groupe VL avait déposé une interpellation pour faire la lumière sur cette affaire, interpellation qu'il a finalement retirée car il a semblé que le préavis N° 12 sera apte à faire la lumière sur ce cas; il n'est pas nécessaire d'en remettre une couche supplémentaire. Il s'agira de voir ce que le préavis apportera comme réponses.

M. Walter rappelle les conclusions de Mme Suva et ses contradictions : « de doter rapidement la commission de gestion d'un budget lui permettant de mener à bien son devoir d'enquête sur cette cyberattaque ainsi que sur les actions de la Municipalité – par cette motion le PSR charge donc la Municipalité d'étudier la dotation d'un budget d'enquête pour la CoGest... », alors qu'elle a précédemment dit que la CoGest n'enquêterait pas et qu'on ne se focaliserait pas sur la cyberattaque mais sur la gestion globale. Au vu de ces deux sons de cloches cette motion devrait être rejetée.

M. Hay prend la parole en tant qu'ancien membre de la commission des finances qui a traité de finances communales qui ne sont pas forcément simples et à la portée de tous. La commission des finances n'a jamais eu la compétence de demander un audit séparé pour vérifier les informations données par la Municipalité. Elle a seulement parfois demandé que la Municipalité présente des informations complémentaires. Les commissions n'ont pas la compétence de désigner qui que ce soit pour étudier quoi que ce soit mais ont la compétence de demander à la Municipalité de chercher quelque chose et de rapporter sur quelque chose. Elles peuvent poser des questions et recevoir des réponses. Cette motion est donc complètement à côté du sujet, la Municipalité n'ayant pas compétence pour créer une ligne budgétaire pour la CoGest ou autre puisque c'est le Conseil communal qui vote le budget.

Mme Bermejo Dubois suggère que l'on laisse la CoGest décider ce dont elle a besoin pour ce qu'elle doit faire car ce n'est pas au Conseil communal de dicter à la CoGest ce qu'elle doit faire. Des membres ont été élus et il faut leur faire confiance pour prendre les bonnes décisions. Elle a eu contact avec le Service des affaires communales du Canton à propos de ce type de demande et il lui a été répondu que Lausanne avait essayé de déposer une motion dans ce sens pour bénéficier d'une commission d'enquête, ce qui a été refusé par le Tribunal Cantonal. Il ne sert à rien de poursuivre avec ce sujet et laissons la CoGest faire son travail, poser les questions adéquates; un document précise le rôle des commissions permanentes qui ont le droit de poser des questions de façon conciliante avec la Municipalité pour trouver des solutions constructives.

M. Joly confirme que la CoGest peut se saisir de n'importe quel sujet, et rappelle ce que la CoGest aurait peut-être pu faire; au début 2019, au sein du Conseil il a été voté pour plus de Fr. 500'000.- de dépenses pour le changement du logiciel de gestion communale, et dans cette somme était compris du matériel hardware, serveurs et autres. En tant que membre de la Cofin il se souvient que la commission avait passablement épluché les comptes, amortissements et autres, et la question de la sécurité, de la localisation des serveurs était un sujet évoqué mais sur lequel il n'avait pas été rapporté puisque ce n'était pas son rôle. Toutefois il a retrouvé le rapport de la commission ad hoc où il est noté qu'à la suite d'une analyse la Municipalité a opté pour une solution d'hébergement dédié, c'est-à-dire que les serveurs de Rolle acquis par Rolle seront physiquement hébergés chez un spécialiste qui fournira l'infrastructure nécessaire pour les sécuriser avec protection d'accès, sécurité incendie, etc. Il était également précisé que la commission avait mis en avant la complexité et le risque additionnel d'avoir une microstructure pour la gestion de l'informatique de la Commune, notamment en matière de cybercriminalité et de protection des données. Il a été remarqué qu'avec une équipe légère le système était particulièrement sensible aux aléas personnels. La Municipalité avait indiqué sa confiance en sa capacité de gestion, en tout cas dans un horizon de deux à trois ans, et nous y sommes. Nonobstant le rapport de cette commission ad hoc en 2019, ni la commission de gestion de 2019 ni la commission de gestion 2020 ne se sont emparées de ce sujet, et à présent il faudrait lancer une investigation et une enquête à ce propos parce qu'effectivement on a failli. On a failli aujourd'hui mais on a aussi failli hier. Il rappelle que la motion est sans objet puisque l'investigation n'est pas du rôle de la CoGest.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président clôt les débats et fait voter sur la prise en compte de la motion.

M. Joly reprend la parole pour affirmer que la motion ne doit pas être soumise au vote n'étant pas de compétence de la commission de gestion, commission à laquelle la tâche demandée ne peut être attribuée.

Le vote montre, par 25 voix contre et 23 voix pour et 1 abstention, que la motion – sans objet – est rejetée.

## 18. Associations intercommunales

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président évoque M. Patrick Bréchon qui était très actif dans La Région Nyon, il en était cette année le président de la commission de gestion, et faisait également partie d'une commission ad hoc sur le DISREN. Le renouvellement de son poste dans la Commission de gestion est de compétence du Conseil de la Région de Nyon, et en ce qui concerne celui de la commission ad hoc sur le DISREN, le rapport est terminé. Pour son remplacement en tant que membre, le parti socialiste propose que Mme Suva, suppléante, devienne membre et que M. Nicolo devienne suppléant, ce dernier étant élu par acclamations.

M. Hay précise que Mme Suva doit représenter Rolle, et pas une autre commune. Il poursuit par le guichet mobile de Région Nyon qui fait partie du volet d'activités mobilité du Conseil régional, et il y a quelque chose de nouveau dans la rubrique domicile-travail. La nouveauté consiste en l'app à télécharger, et la mobilité peut désormais être gérée de façon très mobile depuis les téléphones portables. Il s'agit de faciliter les trajets domicile-

travail ou domicile-loisirs en proposant des alternatives à la voiture. Sont à disposition le covoiturage, les vélos en libre-service (avec de nouveaux points de retrait), les transports publics et les conseils personnalisés.

### 19. Propositions individuelles et divers

M. Schatzmann est consterné par l'évolution des débats de la soirée. Il constate que la Municipalité in corpore était tout à fait d'accord de faire la lumière sur les événements qui se sont produits, tout le monde regrette ce qui s'est passé et on est toujours plus intelligent après qu'avant. En revanche il pense que la population rolloise attendait autre chose que la confusion qui a eu lieu et que les conseillers qui se sont écharpés sur des mots. La procédure n'était pas facilement explicable et il y avait une dimension émotionnelle. Il sait qu'il n'est pas simple d'être toujours rigoureux mais il regrette vraiment qu'on n'ait pas donné une autre image à la population rolloise que celle d'une foire d'empoigne.

Mme Curti adresse un message de soutien en son nom et en celui du PLR à la Municipalité. Il est effectivement utopique de penser qu'aujourd'hui la technologie peut empêcher ce type d'intrusion. Les hackers qui revendiquent l'attaque annoncent un chiffre d'affaires de plusieurs millions de francs par année, ce qui confirme que le nombre de sociétés visées par ce type d'attaques, et qui paient pour éviter le risque d'image, est important. Elle pense que l'énergie doit être déployée dans la suite des actions à entreprendre pour lesquelles un plan d'action a été présenté de même qu'un audit, ce qui est à saluer. C'est une période compliquée pour la Municipalité et il faut en tenir compte. Lors d'une crise on peut aligner ou réaligner les valeurs et les visions et être dans le concret. Aujourd'hui le plus important est d'être dans le concret, ce que chacun essaie de faire, et il est trop tôt pour dresser un bilan mais cette crise aura permis de tester et d'optimiser la cellule de crise, de dresser des plans d'action concrets; Rolle pourrait ainsi à terme apporter son expertise pour lutter contre ce type de problèmes. Le nerf de la guerre est l'information et la formation, du personnel et de tout un chacun entre autres. On est tous vulnérables à des titres divers. La Syndique a relevé l'élan de solidarité qui prévaut au sein de l'administration communale et c'est dans cette direction qu'il faut poursuivre pour avancer ensemble. On est au-delà d'un problème de partis, c'est une gestion de crise à laquelle il faut faire face hors des jugements et des préjugés.

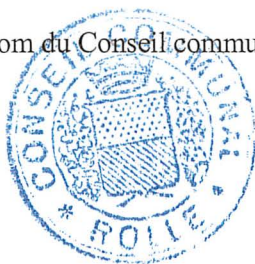
Mme Suva, à propos d'une intervention en juin dernier au sujet des cours de récréation/places de jeux, demande si la Municipalité va y apporter réponse prochainement, et revient ensuite sur la motion relative à l'urgence climatique. Elle a un sentiment de honte de savoir qu'il y a consensus dans la salle et qu'il existe des mesures dans le plan de législature à ce propos, mais on piétine, on met une commission en route, on attend de savoir si vraiment c'est ça qu'on veut. Elle est consternée que le Conseil n'ait pas relevé l'urgence mentionnée dans la motion et que la droite ait voulu encore une fois ralentir le processus.

M. Haldimann annonce que la Municipalité est en train de travailler sur la question des cours de récréation et répondra prochainement à l'interpellation.

La Syndique remercie le 1<sup>er</sup> Vice-Président d'avoir remplacé au pied levé M. Bréchon, exercice difficile, ce que des présidents et des présidentes antérieur-e-s peuvent confirmer.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président clôt la séance à 20h30.

Au nom du Conseil communal



Jacques TSCHUDIN  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Violaine CHERPILLOD  
Secrétaire

